



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE

MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 6 mars, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche

Siège # 2 - Marise Ouellet

Siège # 3 – Colette Réhel

Siège # 4 - Alain Gagnon

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 5 - Claude Cloutier

Siège # 6 - Yannick Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

[24-03-24]

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 07-02-2024

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

05.02 - Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales

05.03 - École Sainte-Maxime – Octroi bourse d'études 100\$ (finissant juin 2024)

05.04 - Soumission pour l'aménagement de la salle communautaire au camping

05.05- Soumission pour la mise à jour du chauffage au centre des loisirs.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Rapport annuel 2023 du Service incendie de la MRC de La Haute- Gaspésie

08- TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

10.01 - Résolution d'appui à la Coopérative de solidarité Mont-Saint-Pierre

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12.01 - Règlement concernant le plan d'urbanisme de la municipalité;

12.02 - Règlement concernant le plan de zonage de la municipalité;

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

14.01 - Programme Accélérer la transition climatique

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE *Colette Réhel*

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose 3 documents d'information aux membres du conseil.

- Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale.
- Demande de contribution, Pèlerinage Terre et Mer, Gaspésie- Les Iles.
- Avis de courtoisie cadastre 5632390

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[25-03-24]

04.01 - Séance ordinaire du 7 février 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE *Marise Ouellet*

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

[26-03-24] **05.01** - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, et greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gagnon*

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 06-03-2024 totalisant 49 483.72\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[27-03-24] **05.02** - Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales

CONSIDÉRANT que la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Daraiche*

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil ordonne au greffier de procéder au transfert des dossiers à la MRC de La Haute-Gaspésie afin qu'elle procède à la mise en vente de l'immeuble pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente pour tous les immeubles identifiés à liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales jointes en annexe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[28-03-24]

05.03 - École Sainte-Maxime – Octroi bourse d'études 100\$
(étudiant finissant juin 2024)

ATTENDU QUE l'école Saint-Maxime de Mont-Louis dans le cadre de son Gala annuel de la reconnaissance souligne les efforts et la réussite de ses élèves par la remise de certificats et de bourses ;

ATTENDU QUE la municipalité a été sollicitée afin de remettre une bourse à un élève finissant de la cinquième année du secondaire et de son parcours axé sur l'emploi afin de l'aider à assumer les nombreuses dépenses reliées à la poursuite de ses études postsecondaires ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : *André Daraïche*

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Mont-Saint-Pierre OCTROIE à l'École Saint-Maxime un montant de 100\$ qui sera remis à un élève récipiendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[29-03-24]

05.04 - Soumission pour l'aménagement de la salle communautaire
au camping

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la seule soumission relative au projet en titre, qui a eu lieu le 26 février 2024 au bureau municipal.

ATTENDU QUE l'offre soumise par « Marin Construction Inc. » au montant total de \$ 10 060.28 (avant taxes) et de \$ 11 566.80 (taxes incluses), est la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a fourni les documents administratifs conformes au devis;

ATTENDU QUE ce projet est dans le cadre de la TECQ 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : *Colette Réhel*

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de « Marin Construction Inc » soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[30-03-24]

05.05 - Soumission pour la mise à jour du chauffage au centre des loisirs.

ATTENDU QUE suite à l'ouverture de la seule soumission relative au projet en titre, qui a eu lieu le 28 février 2024 au bureau municipal.

ATTENDU QUE l'offre soumise par « Électropage SCC. » au montant total de \$ 16 750 (avant taxes), est la plus basse soumission conforme puisqu'étant la seule;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a fourni les documents administratifs conformes au devis;

ATTENDU QUE ce projet est dans le cadre de la TECQ 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : *Alain Gagnon*

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de « Électropage SCC. » soit adoptée telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

[31-03-24]

07.01 - Rapport annuel 2023 du Service incendie de la MRC de La Haute- Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE chaque conseiller et conseiller ont reçu et pris connaissance du rapport incendie 2023.

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité locale doit faire part à la MRC de La Haute-Gaspésie son approbation du rapport incendie 2023.

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE : *Marise Ouellet*

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Pierre approuve le rapport du service incendie 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

[32-03-24]

10.01 - Résolution d'appui à la Coopérative de solidarité Mont-Saint-Pierre

ATTENDU QUE le projet de la coopérative avance bien ;

ATTENDU QUE la coopérative a besoin d'une marge de crédit pour

l'ouverture de la station en juin 2024.

ATTENDU QUE la municipalité ne peut aider financière la coopérative.

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION De *Alain Gagnon*
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accompagne la coopérative dans ses démarches politiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

[33-03-24]

12.01 - Règlement concernant le plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Colette Réhel et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil 7 février 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : *Colette Réhel*

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 238-2024 sur le plan d'urbanisme de la municipalité du Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[34-03-24]

12.02 - Règlement concernant le plan de zonage de la municipalité;
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Marise Ouellet et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil 7 février 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : *Marise Ouellet*

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 239-2024 sur le plan de zonage de la municipalité du Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

[35-03-24]

14.01 - Programme Accélérer la transition climatique

ATTENDU QUE le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) a été annoncée publiquement par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et par la ministre des Affaires municipales le 8 février 2024.;

ATTENDU QUE l'admissibilité de ce programme s'adresse aux municipalités régionales de comté (MRC).

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE *Alain Gagnon*
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande à la MRC Haute-Gaspésie de participer à ce programme. (Plan Climat)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h47 à 19h49.

- Plan climatique
- Vente pour taxes, terrain vague

[36-03-24]

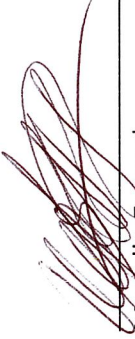
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

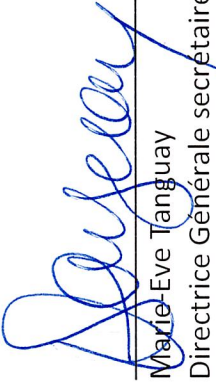
SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche
IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Magella Emond
Maire


Marie-Eve Tanguay
Directrice Générale secrétaire et trésorière

